

Rapport de la mairesse sur les faits saillants 2024

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants des états financiers de la Municipalité de Wickham pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, déposés lors de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

Les revenus de fonctionnement et d'investissement totalisent **4 965 412 \$**, tandis que les charges municipales s'élèvent à **4 887 150 \$**.

Après conciliation à des fins fiscales (amortissement, dette, affectations, etc.), un excédent de fonctionnement de **896 102 \$** est enregistré pour 2024. Cet excédent comprend notamment :

- La vente du terrain au CPE	150 000 \$
- La subvention du réseau de la fibre optique	176 000 \$
- Des droits de mutations supplémentaires	91 000 \$
- Une ristourne de la RGMR	70 000 \$
- Taxations complémentaires	155 000 \$
- Diminution des dépenses	150 000 \$
- Budget fosses septiques 2025	61 000 \$
- Autres	43 000 \$

Ce surplus, qui aide à rééquilibrer le budget municipal, découle d'une gestion rigoureuse des dépenses. Il renforce notre capacité à réaliser des travaux essentiels non subventionnés et à améliorer les services aux citoyens, tout en soutenant le développement de la municipalité. Bien que cette somme puisse paraître élevée, je souhaite que nous maintenions une gestion rigoureuse afin de consolider durablement notre autonomie financière.

Revenus	Charges (dépenses)	Excédent 2024
<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement 4 681 736 \$ Investissement 283 676 \$ 	• 4 887 150 \$	<ul style="list-style-type: none"> Avant conciliation à des fins fiscales 78 262 \$ Après conciliation à des fins fiscales • 896 102 \$

Le détail de l'excédent de fonctionnement affecté et non affecté, des réserves financières et des fonds réservés de la Municipalité au 31 décembre 2024 est le suivant :

Description	Montant
▪ surplus accumulé non affecté induit l'excédent de 2024	718 258 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'équilibre budgétaire 2025	0 \$
▪ Surplus accumulé affecté pour la taxation 2025	102 979 \$
▪ surplus accumulé affecté pour divers engagements financiers	101 561 \$
▪ surplus accumulé affecté pour le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements	13 254 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'entretien, la réparation, le remplacement ou la construction de nouveaux bâtiments	37 478 \$
▪ surplus accumulé affecté pour les travaux de rénovation cadastrale	3 626 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipement d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux	7 106 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements informatiques et pour la création ou la mise à jour du site Internet	158 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements incendie	25 758 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'amélioration du réseau routier	10 304 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'entretien ou l'immobilisation en aqueduc	48 880 \$
▪ surplus accumulé affecté pour la sécurité civile	5 000 \$
▪ fonds de roulement non engagé	50 978 \$
▪ fonds réservé pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux	10 442 \$
▪ revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	238 893 \$
▪ fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	22 720 \$



Rapport de la mairesse sur les faits saillants 2024

Traitements des élus municipaux

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2024, était la suivante :

Rémunération de la mairesse	21 705 \$	Allocation de dépenses de la mairesse	10 852 \$
Rémunération des conseillers et conseillères	7 235 \$	Allocation de dépenses des conseillers et conseillères	3 617 \$
Rémunération des représentants à la MRC de Drummond	5 092 \$	Allocation de dépenses des représentants à la MRC de Drummond	2 546 \$
Rémunération des représentants à la R.G.M.R. du Bas-St-François	715 \$	Allocation de dépenses des représentants à la R.G.M.R. du Bas-St-François	532 \$

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2024 ont été vérifiés par Danny Coderre, CPA auditeur. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Wickham.

À la suite de la réalisation de son mandat, le vérificateur est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.